FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE!

XXII.

CHEZ M. LENOIR—Suite.

Puis, se voilant la face de sa cape, elle partit, presque en courant et sans retourner la tête.

Vous ne la revoyez plus ! demanda Adolphe.

—Jamais.

—Et combien j'entre vous revirent la France!

—Moi seul!

—Eh bien! en quoi la prédiction de la gypsie se rattache-t-elle à votre salut et à la perte de vos compagnons d'armes!

—En quoi! attendez. J'avais trente-quatre ans à cette époque-là. Dans ma famille, nous comptions trente-quatre membres, depuis les grands-parents jusqu'au petit neveu. Quand je mis le pied en France, je rentrai par Strasbourg, la première maison où je dormis mon premier sommeil, à mon retour, portait le numéro trente quatre.

—Il ne vous manque plus que de nous ajouter que vous aviez trente-quatre sous dans votre poche, dit en comme railleur le jeune Lenoir.

—Je avais 34 francs dans ma ceinture.....je les avais, monsieur Lenoir, dit gravement le vieux sergent, mais je ne vous ai pas vous le raconter, de peur que vous ne vous moquiez.....

—Ma-mie-je jamais permis de douter de vos paroles, mon ami !

—Non, monsieur Lenoir... mais, voyez-vous, il ne faut pas plaisanter avec la seconde vue.....Il ne faut pas se rire avec les sorts.....ceux que la avent bien des choses.....je vous en réponde.

—Je le vous bien, mon ami, répondit M. Lenoir, qui, s'adressant à la Pomme, ajouta : Ah! ça, mademoiselle Rosette, vous êtes bien décidée à vous rendre chez.....

—Chez la Pechine.

—Ah! votre tireuse de cartes, s'appelle la Pechine.

—Oui.

—Où demeure-t-elle ?

—Rue de la Calandre.

—Et vous n'aurez pas peur ?

—Celui qui celle qui doit me faire peur n'est pas encore venu et mis au monde, répondit fièrement la jeune fille.

—Ma sœur ! dit doucement Pâques-Fleuriss.

—Que ma sœur ?

—Tu renoncera à ce projet.

—Laisse donc, il faut bien rire un peu.

—Rire avec lui ne veut!

—Allons donc! répondit celui-ci, j'étais bien sûr que vous vous vous y tromperiez pas, vous.

—Vous nous donne un malade dans la maison, dit l'étudiant.

—Qui.

—Un mourant!

—Peut être.

—Qui cela! demanda Rosette.

—Et le docteur a quitté le vicomte ?

—Après l'avoir pansé et endormi, oui.

—Et quelles ont été ses dernières impressions?

—Mauvaises! très mauvaises!

—Ne vous a-t-il rien recommandé!

—Si fait.....de le prévenir, de l'aller chercher s'il survenait l'impossible quel accident. Je ne recommandait jusqu'à sa voiture. Ses bouches mêlées de rire à augurisent rien de bon. Ah! tenez, monsieur Lenoir, il vaut fait quelque chose, parce que je ne dis rien de tout ce, je n'en pensais pas plus, moi!

—Je ne crois pas cela, de vous, mon ami, répondit M. Lenoir en lui serrant la main. Je comprends toute votre émotion.

—J'ai été soldat. Le mort et moi, nous sommes deux frères connaissances : et nous ne nous sommes pas serré la main, comme vous le serrez en ce moment. C'est tout un plus. Tu vas bombarde d'Eylau, la défaite de la Bérésina, ou les hommes étaient devenus plus féroces et plus brutes que les bêtes sauvages, je me suis trouvé dans les derniers carrés de la garde, à Waterloo, et là, franchement, foi d'homme et de Breton, le poids ne me battait pas plus la charge qu'en cette minute présente.

—Brave père Pinson ! fit la Pomme. Vive l'empereur !

—Oui, vive l'Empereur ! c'était notre cri de victoire ! Ce fut le dernier cri de la grande armée expirante ! Hissé, lassé pour mort sur un tas de cadavres, on de mitrailles bien près de passer de vie à trépas, je n'eus pas une larme au bout de la paupière. Je ne suis pas tendre, allez !..... Eh bien ! cette nuit, en contemplant, pâle et beau jeune homme, que je templiant ce pâle et beau jeune homme, de voir passer vêtuse, deux heures auparavant, de voir passer et gai, si riant, si plein d'avenir, en me trouvant, en face de ces trois femmes agenouillées, tout en face de ces trois triples inanteau de leur priant et se faisant un triple douleur me gagnait, je ne sais agenouillé comme elles j'ai prié gner, je me suis agenouillé comme elles j'ai prié gner, je me suis agenouillé comme elles j'ai prié et j'ai pleuré..... C'était drôle, c'est vrai, et vous autres bien ri, si vous êtiez rentré dans cette chambre là.

—Arthur est parti ! s'écria l'étudiant en médecine, d'un tel de reproche.

—Pourquoi nous traitez-vous ainsi ? dit doucement Pâques Fleuries.

La Pomme se contenta d'embrasser le vieillard, enlui faisant une de ces plus jolies petites mines et en ajoutant :

—Voilà votre récompense, l'amour de vieille garde que vous êtes.

(*A continuer.*)

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DE FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou erreurs seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret.
W. WILLIAMS, Surintendant général.

1janv—3mo

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin se feront partiront comme suit :

DE LA VILLE.		DE LAC.	
4 h. A. M.	char cheval.	5½ h. A. M.	char vapeur
5½ "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	9½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
1 P. M.	"	1 P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
8 "	"	8½ "	char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 125 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage 15 cents pour aller et venir pour ensemble.

4 avril—4m GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la Nelle-Orléans, Jackson et Nlle-Orléans.

Route de la Nelle-Orléans à Opelousas et au Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, toutes les jours, à 5 HEURES ET DEMIE du matin, excepté les dimanches, pour le service du CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alexandrie à 5 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, au bureau des Cours de Commerce, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à Morgan's Ferry, Berwick City, Marturville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, en aval de Labadieville et Lockport, pour Morgan's Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Labadieville et Thibodaux, sur taxe de baisses à vapeur pour toute la route.

Tout fret non-réclamé doit être payé au moment de l'enregistrement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

GW. R. SAYLEY, Surintendant.

1er dec—

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état-rapport de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1867

Prime reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867, y compris les risques non expirés de 1866	$921,360 00
Prime sur les risques de mer	$ 42,042 34
Prime sur les risques de rivières	7,000 00
Prime sur les risques d'incendies	172,397 43
	$921,360 00
En moins: prime remboursées	1,599 90
En moins: primes sur risques non expirés en 1867	39,851 00
	41,450 90
Montant net des primes de l'année expirée le 31 décembre 1867	$880,133
Pertes payées dans la même période :	
Sur les risques de mer	25,960 71
Sur les risques de rivières	10,916 94
Sur les risques d'incendies	20,207 46
	166,085 14
Réassurances	12,947 33
Dépenses, taxes, intérêt de scrips, etc., moins escompte et intérêt	38,708 31
	$217,740 78
Restant	62,398 32
Vingt-cinq pour cent et quinze pour cent remboursés aux lieu de scrip	57,361 22
Reserve pour pertes non payées	5,037 10

L'actif de la Compagnie est comme suit :

317 bons de la ville de la Nlle Orléans, de $1,000 chaque	347,000 00
35 bons de l'état de la Louisiane, de $1,000 chaque	35,000 00
36 bons de l'Etat de la Louisiane, de $500 chaque	18,000 00
68 bons de la Cie de l'Hôpital Charity, de $1,000 chaque	68,000 00
50 bons 5-20 des E. U., de $500	40,000 00
5 actions de la Cie du Dry Dock Vallette, de $500	5,000 00
300 actions de la Banque de la Nlle Orléans, de $50 chacune, évaluées à $40	24,000 00
600 actions de la Banque de l'Union de la Nlle-Orléans, de $75 chacune, évaluées à $50 chacune	32,500 00
845 actions de la Banque de City, de $50 chacune, évaluées à $50 chacune	42,250 00
500 actions de la Banque Municipale et Traders, de $50, évaluées à $50	25,000 00
125 actions de la Banque Crescent City, de $50 chacune, évaluées à $50 chacune	1,875 00
100 actions de la Banque de Markinde, de $50 chacune, évaluées à $15 chacune	1,500 00
	$127,125 00
En caisse	51,893 56
Propriété foncière au No 78 de la rue du Camp	62,415 46
Prêts sur valeurs	12,715 50
En moins : mauvaises dettes	6,544 14
	6,201 45
Comptes non encore payés et au voie de perception	20,656 62
En moins : mauvaises et douteuses	10,241 85
	10,414 77
Scrip d'autres Compagnies d'assurance	8,414 00
Total de l'actif	$278,724 02

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

ALFRED MOULTON, président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit par devant moi, ce 14 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième juge de paix.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent coupons sur toutes les polices de scrip non expirées aux porteurs légaux, dès le certificat, à partir du dernier MARDI de février prochain et il est de plus

Résolu qu'en vue de la dépréciation de l'actif de la Compagnie, les émissions de scrips de 1858, 1859, 1860 et 1861, sont par les présentes appelées (conformément à la Charte) pour des réductions des vingt-cinq pour cent ci-dessus mentionnés, que ladite réduction soit payée sur la réduction sur le paiement de l'intérêt annuel, ainsi qu'il est déclaré par une résolution de cette direction adoptée aujourd'hui.

ALFRED MOULTON, président,
Wm M. PERKINS, vice-président,
A. W. HUNTER, secrétaire.

—DIRECTEUR—

R. E. CONVERSE, R. T. ETHELL,
ROBERT HARE, JOS. N. ISENHOUL,
JOS. HOY, J. H. KENNEDY,
ALFRED MOULTON, A. H. MAY,
J. M. ALLEN, JNO. T. MOORE,
JAS. C. ROGERS, W. M. PERKINS.

17 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE — Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Ce certifie par les présentes, le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, et inscrit sur mes registres, dans les termes et chiffres suivants : No 19,898. Mme Marie Fleur, veuve de feu Jean Baptiste Mustapha, a mis, dans cette affaire soumise à la Cour, une requête, aux fins de vente, par le ministère du Sheriff, de toute l'action et droits de la succession de feu Jean Baptiste Mustapha, pour en faire la répartition entre les ayants droit, et, en conséquence, de faire saisir et vendre, par le ministère du Sheriff, les droits de la succession de feu Jean Baptiste Mustapha, en sous blanc du Pelic, &c.

Ordonne, etc.

Et, vu que, le Sheriff, en exécution de l'ordonnance de la Cour, a saisi et vendu, à la vente publique, les droits de la succession de feu Jean Baptiste Mustapha, et, vu que, le Sheriff a fait, de la vente publique, un rapport, dans lequel il a déclaré que, le prix de la vente publique et adjudication de la propriété dont ladite succession est composée, s'élève à la somme de $500 en sortant, et, vu que, le Sheriff a fait, de la vente publique et adjudication de la propriété dont ladite succession est composée